

Questions et réponses : Fonds pour l'innovation dans l'apprentissage (FIA)

1. Qu'est-ce que le Fonds pour l'innovation dans l'apprentissage (FIA)?

Le FIA est une forme de financement continu offert aux conseils scolaires, et aux écoles provinciales afin de les aider à atteindre les objectifs suivants :

1. Fournir des possibilités de perfectionnement professionnel qui permettent aux enseignantes et enseignants de faciliter des expériences favorisant un apprentissage en profondeur et le développement de compétences globales chez les élèves.
2. Mettre en œuvre des innovations en matière d'apprentissage et d'enseignement (« projets d'innovation ») qui contribueront à favoriser un apprentissage en profondeur et le développement de compétences globales chez les élèves.

Le FIA fournit à chaque conseil scolaire une allocation standard de 109 000 \$ par année qui doit être investie pour au moins 50 % dans le perfectionnement professionnel du personnel scolaire, mais elle peut aussi être entièrement consacrée au perfectionnement professionnel.

2. Que sont l'apprentissage en profondeur et les compétences globales?

Un apprentissage en profondeur fait référence à la capacité d'une personne de prendre efficacement ce qu'elle a appris dans une situation et de l'appliquer à une autre. L'apprentissage en profondeur comporte l'interaction des domaines cognitifs, intrapersonnels et interpersonnels.

En 2016, le ministère a publié le document de réflexion [Compétences du 21^e siècle](#) où était décrit un ensemble de compétences globales qui reflètent habiletés d'ordre supérieur, connaissances et attitudes dont les élèves de tous les âges ont besoin pour réussir dans une économie et un monde qui sont marqués par des changements constants, l'accélération des progrès technologiques et la complexité. Ces « compétences globales », qui s'appuient sur des bases solides en matière de littératie et de numératie, comprennent :

- Pensée critique et résolution de problèmes
- Innovation, créativité et entrepreneuriat

- Apprendre à apprendre / Connaissance de soi et auto-apprentissage
- Collaboration
- Communication
- Citoyenneté mondiale

En 2017, le ministère a fourni aux conseils scolaires un ensemble national de compétences convenues par tous les ministres canadiens de l'Éducation comme une autre ressource pour en informer la compréhension. Les descriptions des compétences globales du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC) sont disponibles ici : <http://www.ontariodirectors.ca/CODE-TLF/tel.html>.

3. Pourquoi faut-il affecter au moins 50 % de l'allocation du FIA au perfectionnement professionnel des éducateurs?

La recherche internationale vient confirmer l'importance des innovations axées sur la pédagogie et l'idée que c'est la pratique pédagogique (plutôt que la technologie) qui doit mener la modernisation de l'éducation. Le FIA vise à amplifier l'excellent travail d'innovation accompli par tous les conseils scolaires pendant les trois années qu'a duré le Fonds pour la technologie et l'apprentissage (FTA), en mettant l'accent sur l'évolution de la pratique des enseignantes et enseignants. En conséquence, l'allocation du FIA doit être investie pour moins 50 % dans des activités de perfectionnement professionnel du personnel scolaire qui auront été déterminées à l'échelle locale. Il est impératif de favoriser l'apprentissage des enseignantes et des enseignants pour maintenir un système scolaire performant, pertinent et adapté.

4. Quelles sont les activités efficaces de perfectionnement professionnel des éducateurs pouvant être soutenues par le FIA?

Il est impératif de favoriser l'apprentissage des enseignants pour maintenir un système scolaire pertinent et adapté. Parmi les exemples d'activités de perfectionnement professionnel, citons :

- Le co-enseignement grâce au temps libre pour les mentors des enseignantes et enseignants
- L'intégration de séances de la communauté d'apprentissage professionnel (CAP) à la journée scolaire
- Des possibilités d'apprentissage hybride
- Des réseaux d'apprentissage professionnel (RAP) en ligne

- Des outils numériques collaboratifs pour échanger des idées et des ressources
- L'utilisation des journées pédagogiques pour faire du travail à grande échelle avec des présentateurs externes (y compris des présentateurs virtuels)
- L'établissement de liens entre les conseils scolaires pour profiter de possibilités d'apprentissage (p. ex., régions du Nord)
- L'inclusion d'élèves avec des enseignantes et des enseignants dans des possibilités d'apprentissage professionnel, ce qui permet aux élèves de transférer l'apprentissage aux salles de classe
- Une enquête collaborative intégrée au travail
- Des partenariats internes et externes pour les activités d'apprentissage, d'enseignement et de recherche des écoles ou salles de classe qui sont intégrées au travail, y compris les modèles d'encadrement de proximité

5. Quels types d'innovations dans l'apprentissage et l'enseignement (projets d'innovation) devrions-nous mettre en œuvre?

Toutes les innovations devraient viser à favoriser un apprentissage en profondeur et l'acquisition de compétences globales par les élèves, en se concentrant, p. ex., sur des tâches d'apprentissage concrètes et authentiques; l'enquête et l'apprentissage par expérience; des espaces d'apprentissage innovants; et l'apprentissage interdisciplinaire.

On trouvera ci-dessous trois domaines d'intervention qui peuvent être utilisés pour guider les projets d'innovation. Les données des recherches internationales indiquent que la concentration sur ces domaines de pratique contribue à favoriser l'apprentissage en profondeur et l'acquisition de compétences globales. Ces objectifs sont censés être vastes et englober une variété de pratiques intégrant diverses technologies, qui varient de la maternelle à la 12^e année selon les disciplines et sont redéfinies par différentes technologies.

Domaines d'intervention pour les projets d'innovation :

- 1. Création de partenariats d'apprentissage entre enseignantes ou enseignantes et collègues** (p. ex., les élèves conçoivent des tâches d'apprentissage, de nouveaux partenariats entre enseignants et élèves)
- 2. Transformation des pratiques d'évaluation** (p. ex., différenciation des rôles de l'évaluation relativement à l'apprentissage [comme moyen ou but], évaluation

formative continue par les enseignantes et/ou enseignants et les pairs, cadres d'évaluation des compétences globales)

3. **Élargir les modèles d'apprentissage professionnel** (p. ex., apprentissage en ligne ou hybride, travaux intégrés, partenariats externes d'apprentissage, d'enseignement ou de recherche)

Le personnel scolaire est invité à réfléchir de manière ouverte à diverses innovations. Les innovations pourraient inclure les types de projets suivants qui pourraient:

- Mettre l'accent sur l'innovation pédagogique (p. ex., l'apprentissage par projet)
- Construire des salles de classe novatrices avec des technologies vertes qui soutiennent la collaboration (p. ex., avec des organismes sans but lucratif environnementaux)
- Améliorer l'esprit d'entreprise et la créativité entre les pairs
- Relier et engager les enseignants et les élèves du monde entier sur des questions et des idées pertinentes
- Cibler des défis en particulier (p. ex., la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et d'apprentissage des mathématiques) ou des groupes précis d'élèves (p. ex., besoins spéciaux, Autochtones).

D'autres ressources pour aider à guider la mise en œuvre du FIA seront disponibles à l'automne 2017.

6. Comment puis-je dépenser mes fonds du FIA pour soutenir mes projets d'innovation?

L'allocation du FIA doit être investie pour au moins 50 % dans des activités de perfectionnement professionnel du personnel scolaire qui auront été déterminées à l'échelle locale. Le reste peut être consacré aux éléments suivants :

- **Recherche et conception** (p. ex., la conception de nouvelles innovations, la documentation et la collecte de données sur les innovations, l'analyse des données et le monitoring des innovations)
- **Partenariats** (p. ex., travailler avec un organisme sans but lucratif pour présenter aux élèves la notion de citoyenneté mondiale)
- **Ressources de soutien** (p. ex., apprentissage du leadership au niveau du système, communication du travail d'innovation pour l'intégration des connaissances dans l'ensemble du système)

7. Comment tirer parti des partenariats du FIA pour optimiser l'efficacité des recherches et innovations?

Les services de partenaires externes pourraient être nécessaires pour concevoir, mesurer, mettre en œuvre et amplifier les innovations touchant l'apprentissage. Pour optimiser l'efficacité du travail d'innovation, on peut envisager de travailler avec les groupes suivants :

- Chercheurs universitaires
- Organisations internationales
- Établissements d'enseignement supérieur
- Groupes communautaires
- Groupes sans but lucratif

8. Comment le ministère soutiendra-t-il le FIA?

Le ministère fournira des ressources liées au FIA à l'automne 2017 pour appuyer la mise en œuvre. En outre, le personnel du ministère sera disponible pour fournir des conseils sur les pratiques efficaces et établir des liens entre les conseils engagés dans des initiatives similaires.

Le ministère continuera également à appuyer le travail d'innovation en documentant et en partageant les transformations et les pratiques actuelles des conseils scolaires dans toute la province à travers des vidéos, des synthèses de recherche et des artefacts produits par les conseils, une conférence annuelle sur l'innovation dans l'apprentissage et en facilitant le réseautage des communautés d'apprentissage. Le ministère poursuit également son investissement holistique dans l'innovation, par le biais des éléments suivants :

- La poursuite du financement pour l'achat de technologie et d'outils numériques par le biais des Subventions pour les besoins des élèves (SBE).
- Les personnes-ressources pour la technopédagogie au sein des conseils scolaires, soit les PREAV (ces postes font maintenant partie de l'allocation annuelle de la SBE).
- La fourniture d'un environnement d'apprentissage virtuel dans tous les conseils scolaires afin de soutenir l'apprentissage en ligne pour les élèves et personnel enseignant.
- Une vaste gamme de ressources numériques, y compris des logiciels et des ressources sous licence, tels que les modules d'apprentissage en ligne produits par le ministère.

- Un investissement dans la modernisation des services de bande passante en vue d'améliorer l'accès dans les écoles de la province.

9. En quoi le FIA est-il différent du FTA?

Le FIA investit principalement dans le perfectionnement professionnel du personnel scolaire pour stimuler l'acquisition des compétences globales chez les élèves. Le FIA peut être considéré comme une évolution du FTA, étant conçu pour passer de la technologie à la pratique des enseignantes et enseignants. En conséquence, l'allocation du FIA doit être investie pour au moins 50 % dans des activités de perfectionnement professionnel du personnel scolaire qui auront été déterminées à l'échelle locale. Il est impératif de favoriser l'apprentissage des enseignantes et enseignants pour maintenir un système scolaire performant, pertinent et adapté. Voici d'autres facteurs qui distinguent le FIA du FTA :

- Le FIA sera administré directement par le ministère.
- Il n'y a pas d'allocation pour l'acquisition de la technologie dans le cadre du FIA.

10. À qui demander des renseignements sur le FIA?

René Côté, chef par intérim de l'unité de la Réussite des élèves et de l'apprentissage jusqu'à 18 ans, à l'adresse de courriel rene.cote@ontario.ca ou au (613) 733-6529.